COLLÈGE SAINT-THOMAS

CONVENTION DE STAGE - Niveau 3E / Mars 2017

La présente convention a pour objet de définir les rapports entre :
- L'entreprise :
- Adresse :
- N° de téléphone :
représentée par :

et le Collège privé Saint-Thomas, représenté par son Directeur, Monsieur Mahieu,
durant le stage de l'élève : en classe de 3E ...
Ce stage de sensibilisation professionnelle a pour objectif la découverte et la connaissance du métier par l'observation. Il est effectué dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'orientation réalisé au collège et aura lieu :

du mardi 21 mars 2017 au vendredi 24 mars 2017 ou au samedi 25 mars 2017

Les horaires sont ceux de l'entreprise, modifiés de gré à gré éventuellement entre les parties, pour tenir compte notamment des problèmes de transport ou de repas.

Horaire entreprise (à préciser) Matin de …… à ……
Après-midi de …… à ……

L'élève garde son statut scolaire durant ce stage, mais il devra suivre le règlement intérieur de l'entreprise, il est tenu au strict respect des directives de discrétion qui lui seront données. Tout incident sera communiqué immédiatement au Directeur du collège ou son représentant.
L'élève ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise.
En cas d'accident, survenant à l'élève stagiaire, soit pendant le travail, soit au cours du trajet, le Chef d'entreprise fera parvenir toutes les indications utiles, le plus rapidement possible au collège. Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail en application de l'article 416, 1er et 2ème § du Code de la Sécurité Sociale.
La famille est assurée en responsabilité civile pour l'élève ; l'entreprise a une assurance qui couvre les stagiaires.
Le Collège Saint-Thomas a souscrit une assurance. La réflexion du stagiaire sera particulièrement axée sur la découverte de la profession. A son retour, l'élève stagiaire établira un « dossier » qu'il remettra à son Professeur principal.
L'entreprise communiquera au collège une appréciation sur l'attitude et la motivation du jeune, à l'aide d'un document type apporté par l'élève.

Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

L'entreprise, *« Lu et approuvé »*	**Les Responsables légaux,** *« Lu et approuvé »*	**L'élève,** *« Lu et approuvé »*	**Le Chef d'établissement,** *« Lu et approuvé »*
Cachet, date et signature	*Date et signature*	*Date et signature*	*Date et signature*